FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications.

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit: 4 EN 1 ERKO

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées: Dégrippant
Usages déconseillés: Pas d'utilisations déconseillées identifiées.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant / Fournisseur	KOPRAM (ERKO) 15 rue Lucien Andrieux 38100 GRENOBLE FRANCE
Téléphone:	+33 04 38 70 12 12
Personne à contacter:	
E-mail:	info@erko-tools.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence: +33 (0)1 45 42 59 59 (ORFILA)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Le produit a été classé comme dangereux et étiqueté aux termes du Règlement (CE) no. 1272/2008 (CLP).

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 et ses amendements.

Dangers Physiques

Aérosols	Catégorie 1	H222: Aérosol extrêmement inflammable. H229: Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

Dangers pour la Santé

Risque d'Aspiration	Catégorie 1	H304: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Résumé des dangers

Dangers Physiques: Aerosol flammable

Dangers pour la Santé

Contact avec la Peau: Un contact prolongé ou répété avec la peau peut provoquer une dermatite (inflammation de la peau) à cause de l'effet dégraissant du solvant.

Ingestion: En cas d'ingestion, le produit peut être aspiré dans les poumons et causer une pneumonie chimique. Traiter en conséquence.

2.2 Éléments d'Étiquetage

Mentions d'Avertissement: Danger

Déclaration(s) de risque:
H222: Aérosol extrêmement inflammable.
H229: Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

Conseils de Prudence

Informations générales: P102: Tenir hors de portée des enfants.

Prévention:
P210: Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P211: Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
P251: Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
P260: Ne pas respirer les aérosols.
P271: Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

Stockage: P410+P412: Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.

Informations supplémentaires de l'étiquette

EUH208: Contient: amine phosphate. Peut produire une réaction allergique.

EUH066: L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

2.3 Autres dangers: Sous conditions d'utilisation habituelle des huiles minerales et leurs composants ainsi que des produits chimiques et en respectant les remarques de stockage et de manipulation (al. 7) ainsi que les remarques sur des mesures individuelles de prévention (al.8) aucun danger particulier n'est connu. Ne pas laisser parvenir le produit dans l'environnement, de manière incontrôlée.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Informations générales: Mélange de substances actives avec gaz propulseur

Désignation chimique	Identificateur	Concentration *	N° d'enregistrement REACH	Notes
huile de base, basse viscosité	EINECS: 265-158-7	>90,00%%		
dérivé du glycol	EINECS: 203-961-6	<10,00%	01-2119475104-44	
Carbon Dioxide	EINECS: 204-696-9	2,00% - 5,00%		
amine phosphate	EINECS: 931-384-6	<1,00%	01-2119493620-38	

* Toutes les concentrations sont exprimées en pourcentage pondéral sauf si le composant est un gaz. Les concentrations de gaz sont exprimées en pourcentage volumique.
PBT : substance persistante, bioaccumulable et toxique.
vPvB : substance très persistante et très bioaccumulable.

Classification

Désignation chimique	Identificateur	Classification	
huile de base, basse viscosité	EINECS: 265-158-7	CLP:	Asp. Tox. 1;H304
dérivé du glycol	EINECS: 203-961-6	CLP:	Eye Irrit. 2;H319
Carbon Dioxide	EINECS: 204-696-9	CLP:	Press. Gas H280
amine phosphate	EINECS: 931-384-6	CLP:	Eye Dam. 1;H318, Acute Tox. 4;H302, Skin Sens. 1;H317, Aquatic Chronic 2;H411

CLP: Règlement n° 1272/2008

Limite spécifique attribuée à une substance

Désignation chimique	Identificateur	Limite spécifique attribuée à une substance	Classe de danger	Type de risque	Mentions de danger
amine phosphate	EINECS: 931-384-6	>= 9,39 % > 50 % > 50 %	Sensibilisateur de la peau Lésions oculaires graves Irritation oculaire	1 1 2	H317 H318 H319

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

Généralités: Changer les vêtements et les chaussures souillés par le produit. Ne jamais mettre en poche de chiffons contaminés par le produit.

4.1 Description des premiers secours

Inhalation: En cas d'inhalation d'aérosols : transporter la personne à l'air frais et la garder au repos. Consulter un médecin si les troubles persistent.

Contact oculaire: Laver rapidement les yeux avec beaucoup d'eau en soulevant les paupières. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un médecin si l'irritation persiste après le lavage.

Contact avec la Peau: Laver au savon et à l'eau. Consulter un médecin si l'irritation persiste après le lavage.

Ingestion:	Contacter immédiatement un médecin ou un centre antipoison. Rincer la bouche. Ne jamais faire boire une personne inconsciente. En cas de vomissements, garder la tête basse pour éviter une pénétration du contenu de l'estomac dans les poumons. NE PAS faire vomir.
4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés:	En cas d'ingestion, le produit peut être aspiré dans les poumons et causer une pneumonie chimique. Traiter en conséquence. L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. Gels Vertiges.
4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires	Consulter un médecin en cas de symptômes.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

Dangers d'Incendie Généraux:	Lutter contre l'incendie depuis un endroit protégé. Éloigner les récipients de l'incendie si cela n'entraîne pas de risque. Si possible, enlever le produit du lieu de l'incendie ou le refroidir avec de l'eau. Adapter les mesures de protection contre l'incendie àl'environnement.
5.1 Moyens d'extinction	
Moyens d'extinction appropriés:	CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants par de la mousse résistant à l'alcool ou de l'eau pulverisée contenant du tensioactif.
Moyens d'extinction inappropriés:	Jet d'eau à grand débit.
5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:	Danger d'éclater pour boîtes d'aérosol.
5.3 Conseils aux pompiers	
Procédures spéciales de lutte contre l'incendie:	Éloigner le récipient de la zone de l'incendie, si cela peut être fait sans risque. Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives Rassembler séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pasl'envoyer dans les canalisations
Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu:	Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection complète en cas d'incendie.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:	Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Éviter l'inhalation de brouillards aérosols et le contact oculaire et cutané. Aérer les espaces fermés avant d'y entrer.

6.2 Précautions pour la Protection de l'Environnement: Éviter le rejet dans l'environnement. Le responsable Environnement doit être avisé de tout déversement important. Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger. Ne pas envoyer dans les canalisations, dans l'eau de ruissellement ni dans les nappes d'eau phréatiques.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage: Le produit répandu est raclé et aspiré avec une matière absorbante. Arrêter le débit de matière, si ceci est sans risque. Eliminer le matériel rassemblé conformément aux réglementationslocales.

6.4 Référence à d'autres sections: Voir l'équipement de protection individuelle à la Section 8. Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre,consulter le chapitre 7 Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter lechapitre 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage:

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger: éviter le contact avec la peau et les yeux. Se laver les mains après toute manipulation. Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Utiliser seulement dans les zones bien ventilées. Lors du travail ne pas manger, ni boire, ni fumer. Respecter les règles générales sur le travail avec des huiles minérales et des produits chimiques. Éviter tout contact avec des flammes ou des sources de chaleur, éviter de placer à la lumière du jour Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition. Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités: Récipient sous pression : à protéger contre la lumière directe et à ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C. Ne pas percer ou brûler même après usage. Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des surfaces chaudes. – Ne pas fumer. Conserver dans un endroit frais et sec. Respecter les directives générales CEE pour les solvantsflammables. Respecter les réglementations nationales concernant le traitement des eaux polluées avec des matières dangereuses (Réglementation au sujet des produits dangereux).

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s): Non applicable

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de Contrôle

Valeurs Limites d'Exposition Professionnelle

Désignation chimique	Type	Valeurs Limites d'Exposition	Source
dérivé du glycol	STEL	15 ppm 101,2 mg/m3	UE. Valeurs limites d'exposition indicatives des directives 91/322/CEE, 2000/39/CE, 2006/15/CE, 2009/161/UE, 2017/164/UE, dans leur version modifiée (12 2009)
dérivé du glycol	TWA	10 ppm 67,5 mg/m3	UE. Valeurs limites d'exposition indicatives des directives 91/322/CEE, 2000/39/CE, 2006/15/CE, 2009/161/UE, 2017/164/UE, dans leur version modifiée (12 2009)
dérivé du glycol	VME	10 ppm 67,5 mg/m3	France. Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France, INRS ED 984, dans sa version modifiée (01

			2008)
dérivé du glycol	VLE	15 ppm 101,2 mg/m3	France. Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France, INRS ED 984, dans sa version modifiée (01 2008)
Carbon Dioxide	TWA	5.000 ppm 9.000 mg/m3	UE. Valeurs limites d'exposition indicatives des directives 91/322/CEE, 2000/39/CE, 2006/15/CE, 2009/161/UE, 2017/164/UE, dans leur version modifiée (12 2009)
Carbon Dioxide	VME	5.000 ppm 9.000 mg/m3	France. Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France, INRS ED 984, dans sa version modifiée (01 2008)

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés: Éviter l'inhalation de vapeurs et de brouillards aérosols. Assurer une ventilation efficace. Respecter les valeurs limites et réduire au minimum le risque d'inhalation d'aérosols.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Informations générales: Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Choisir l'équipement de protection conformément aux normes CEN en vigueur et en coopération avec le fournisseur de l'équipement de protection. Respecter les mesures de sécurité habituelles pendant lamanipulation des produits pétroliers ou que chimiques.

Protection des yeux/du visage: éviter le contact avec la peau et les yeux. En cas de risque d'éclaboussures, porter des lunettes de sécurité ou un masque facial.

Protection de la peau

Protection des Mains: Matière: Caoutchouc nitrile-butyle (NBR).
Temps de perméation min.: >= 480 min
Épaisseur du matériau recommandée: >= 0,38 mm

éviter un contact long et répété avec la peau. Suivre les recommandations du fournisseur pour le choix des gants adéquats. Protection préventive de la peau par un onguent. Gants de protection. Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricantdes gants de protection et à respecter.

Autres: Ne pas porter de chiffons souillés par le produit dans lespoches du pantalon. Porter un vêtement de protection approprié.

Protection respiratoire: Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail. Eviter i´inhalation des vapeurs/ aérosols. Pas de recommandation spécifique notée mais une protection respiratoire doit être utilisée si le niveau général excède la valeur limite d'exposition professionnelle permise (VLEP).

Dangers thermiques: Non connu.

Mesures d'hygiène: Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, telles que lavage après manipulation de la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Laver régulièrement la tenue de travail pour éliminer les contaminants. Mettre au rebut les chaussures qui ne peuvent pas être lavées.

Contrôles environnementaux:	Aucune information disponible.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	
État:	Aérosols
Forme:	Aérosols
Couleur:	Jaune
Odeur:	Aucune information disponible.
Seuil olfactif:	Non applicable aux mélanges.
pH:	Non applicable
Point de congélation:	Non applicable aux mélanges.
Point d'ébullition:	Valeur sans importance pour la classification.
Point d'éclair:	89 °C
Taux d'évaporation:	Non applicable aux mélanges.
Inflammabilité (solide, gaz):	Valeur sans importance pour la classification.
Limite supérieure d'inflammabilité (%)–:	Valeur sans importance pour la classification.
Limite inférieure d'inflammabilité (%)–:	Valeur sans importance pour la classification.
Pression de vapeur:	Non applicable aux mélanges.
Tension de vapeur (air = 1):	Non applicable aux mélanges.
Densité:	0,83 g/cm3
Solubilités	
Solubilité dans l'eau:	Insoluble dans l'eau
Solubilité (autre):	Aucune information disponible.
Coefficient de partition (n-octanol/eau):	Non applicable aux mélanges.
Température d'auto-inflammabilité:	Valeur sans importance pour la classification.
Température de décomposition:	Valeur sans importance pour la classification.
Viscosité, cinématique:	3 mm2/s (40 °C)
Propriétés explosives:	Valeur sans importance pour la classification.
Propriétés comburantes:	Valeur sans importance pour la classification.
9.2 AUTRES INFORMATIONS	Aucune information disponible.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité:	Stable dans les conditions normales d'utilisation.
10.2 Stabilité Chimique:	Stable dans les conditions normales d'utilisation.
10.3 Possibilité de Réactions Dangereuses:	Stable dans les conditions normales d'utilisation.
10.4 Conditions à Éviter:	Stable dans les conditions normales d'utilisation. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Éviter l'exposition des bombes aérosols à des températures élevées ou à la lumière du jour.

10.5 Matières Incompatibles:	Comburants forts. Acides forts. Bases fortes.
10.6 Produits de Décomposition Dangereux:	La décomposition thermique ou la combustion peut libérer des oxydes de carbone et d'autres gaz ou vapeurs toxiques.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Ingestion

Produit:

Non classé comme présentant une toxicité aiguë d'après les données disponibles.

Substance(s) spécifiée(s)

huile de base, basse viscosité	DL 50 (Rat): > 5.000 mg/kg
dérivé du glycol	DL 50 (Rat): 3.384 mg/kg

Contact avec la peau

Produit:

Non classé comme présentant une toxicité aiguë d'après les données disponibles.

Substance(s) spécifiée(s)

dérivé du glycol	DL 50 (Lapin): 2.700 mg/kg

Inhalation

Produit:

Non classé comme présentant une toxicité aiguë d'après les données disponibles.

Corrosion ou Irritation de la Peau:

Produit: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Blessure ou Irritation Grave des Yeux:

Produit: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation Respiratoire ou Cutanée:

Produit: Sensibilisateur de la peau: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Sensibilisateur des voies respiratoires: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité des Cellules Germinales

Produit: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Produit: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Produit: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité Spécifique au Niveau de l'Organe Cible- Exposition Unique

Produit: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité Spécifique au Niveau de l'Organe Cible- Expositions répétées

Produit: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Risque d'Aspiration

Produit: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Autres Effets Néfastes: Aucune information disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aiguë

Produit: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Poisson
Substance(s) spécifiée(s)

dérivé du glycol	CL 50 (Poisson, 96 h): 1.300 mg/l
amine phosphate	CL 50 (Poisson, 96 h): 24 mg/l

Invertébrés Aquatiques
Substance(s) spécifiée(s)

dérivé du glycol	CE50 (Daphnie, 48 h): > 101 mg/l
amine phosphate	CE50 (Daphnie, 48 h): 91,4 mg/l

Toxicité chroniquePro-duit: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Invertébrés Aquatiques
Substance(s) spécifiée(s)

amine phosphate	NOEC (Daphnie, 21 jr): 0,12 mg/l

Toxicité pour les plantes aquatiques
Substance(s) spécifiée(s)

dérivé du glycol	CE50 (Algue, 96 h): > 101 mg/l
amine phosphate	CE50 (Algue, 72 h): > 100 mg/l

12.2 Persistance et Dégradabilité

Biodégradation
Produit: Non applicable aux mélanges.

12.3 Potentiel de Bioaccumulation
Produit: Non applicable aux mélanges.

12.4 Mobilité dans le Sol:
Produit: Non applicable aux mélanges.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB: Le produit ne contient aucune substance correspondant aux critères PBT/vPvB.

12.6 Autres Effets Néfastes: Aucune information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Informations générales: Éliminer les rejets et les déchets conformément aux réglementations établies par les autorités locales.

Méthodes d'élimination: Le rejet, le traitement et l'élimination peuvent être soumis à des lois nationales, régionales ou locales. Les récipients vides ne doivent pas être brûlés en raison du risque d'explosion.

Codes européens de déchets

16 05 04*: Gaz en récipients à pression (y compris les halons) contenant des substances dangereuses.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

ADR/RID

14.1 Numéro ONU:	UN 1950
14.2 Nom d'Expédition des Nations Unies:	AÉROSOLS
14.3 Classe(s) de Danger pour le Transport	
Classe:	2
Étiquettes:	2.1
N° de danger (ADR):	–
Code de restriction en tunnel:	(D)
14.4 Groupe d'Emballage:	–
14.5 Dangers pour l'environnement:	–
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	–

ADN

14.1 Numéro ONU:	UN 1950
14.2 Nom d'Expédition des Nations Unies:	AÉROSOLS
14.3 Classe(s) de Danger pour le Transport	
Classe:	2
Étiquettes:	2.1
14.3 Groupe d'Emballage:	–
14.5 Dangers pour l'environnement:	–
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	–

IMDG

14.1 Numéro ONU:	UN 1950
14.2 Nom d'Expédition des Nations Unies:	AEROSOLS
14.3 Classe(s) de Danger pour le Transport	
Classe:	2.1
Étiquettes:	2.1
N° d'urgence:	F-D, S-U
14.3 Groupe d'Emballage:	–
14.5 Dangers pour l'environnement:	–
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	–

IATA

14.1 Numéro ONU:	UN 1950
14.2 Nom de transport complet:	Aerosols, flammable
14.3 Classe(s) de Danger pour le Transport:	
Classe:	2.1
Étiquettes:	2.1
14.4 Groupe d'Emballage:	–
14.5 Dangers pour l'environnement:	–
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	–

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC: Non applicable.

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:

Règlements UE

Règlement (CE) nº 2037/2000 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone: aucune

Règlement (CE) n° 850/2004 concernant les polluants organiques persistants: aucune

Réglementations nationales

INRS, Maladies professionnelles, Tableau des maladies professionnelles classé: 36

15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été mise en œuvre.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Informations de révision: Les modifications sont repérées sur le côté par un double trait.

Texte des mentions H dans les sections 2 et 3

H222	Aérosol extrêmement inflammable.
H229	Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
H280	Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

AUTRES INFORMATIONS: La classification correspond aux listes CEE actuelles, mais est complétée par des indications tirées de publications spécialisées. Elle résulte des données de test et de l'application de la méthode dite conventionnelle

Date de Révision: 28.10.2020

Avis de non-responsabilité: Les données contenues dans cette fiche de données de sécurité sont basées sur nos connaissances et expériences actuelles et sont données au mieux de notre connaissance et en toute bonne foi. Elles décrivent, pour le produit concerné, les exigences de sécurité concernant la manutention, le transport et l'élimination. Les données ne peuvent être considérées comme des spécifications techniques du produit. Ni les propriétés du produit, ni l'adéquation du produit pour toute application technique spécifique ne peuvent être déduites des données contenues dans cette fiche de données de sécurité. Les modifications sur le présent document ne sont pas autorisées. Les données ne sont pas transférables à d'autres produits. Dans le cas où le produit est mélangé ou mis en œuvre avec d'autres produits, les données contenues dans cette fiche de données de sécurité ne sont pas nécessairement valables pour la matière ainsi produite.
Il est de la responsabilité du destinataire du produit de respecter les lois et réglementations nationales et locales. N'hésitez pas à nous contacter pour obtenir des fiches de données de sécurité actualisées.

Ce document a été émis électroniquement et n'a pas de signature.